

II

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEUVES À
L'AMBASSADEUR DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Ottawa, le 29 juin 1973

N° FLA-364

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note n° 126 du 29 juin 1973 concernant l'utilisation par les États-Unis du Polygone de recherche Churchill aux fins de lancement de fusées-sondes et d'autres activités scientifiques de caractère pacifique.

Je suis heureux de vous faire savoir que le Gouvernement du Canada approuve les propositions énoncées dans votre Note et accepte que votre Note, ainsi que le présente réponse dont les versions anglaise et française font également foi, constituent entre nos deux Gouvernements, un accord qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet 1973 et qui restera en vigueur jusqu'au 30 juin 1976, à moins que l'un ou l'autre des deux Gouvernements n'y mette fin par préavis écrit de trois mois donné à l'autre ou qu'il soit prorogé pour des périodes supplémentaires par voie d'accord mutuel entre nos deux Gouvernements.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

*Le secrétaire d'État
aux Affaires extérieures*
MITCHELL SHARP

Son Excellence l'honorable
Adolph W. Schmidt
Ambassadeur des États-Unis d'Amérique,
Ottawa.